### Annexe Ressources Humaines au Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que soit présenté en annexe au rapport sur les orientations budgétaires une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

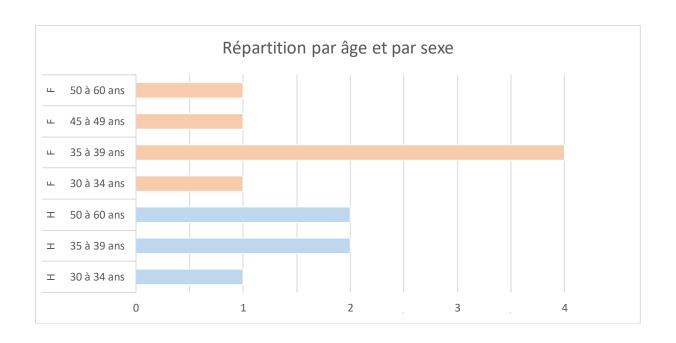
# I – Les effectifs du Syndicat

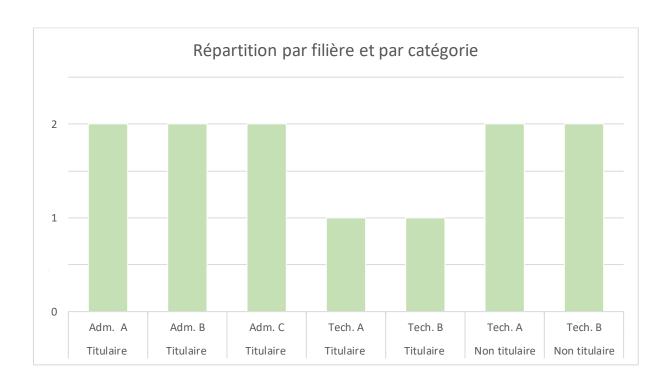
Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : le Syndicat est composé de **12 ETP**.

FONCTION	FILIÈRE	CATÉGORIE	GRADE	OBSERVATIONS
Directeur	Administrative	А	DGS	Détaché du grade d'ingénieur principal sur un emploi de DGS
Directrice administrative et financière Adjointe au Directeur	Administrative	А	Attaché	
Assistante du Directeur	Administrative	С	Adjoint administratif principal de 2ème classe	
Assistante de l'équipe	Administrative	С	Adjoint administratif	Stagiaire
Gestionnaire RH et administration générale	Administrative	В	Rédacteur principal de 2ème classe	
Gestionnaire finances et commande publique	Administrative	В	Rédacteur	Stagiaire - Détachée du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe sur le grade de rédacteur
Directeur Technique	Technique	А	Ingénieur	
Chargé d'affaires 41	Technique	В	Technicien principal de 2ème classe	Mise à disposition par le CD41
Chargé d'affaires 37	Technique	В	Technicien	
Chargé d'affaires infrastructures	Technique	В	Technicien	
Directrice "Smart Val de Loire"	Technique	А	Ingénieur	
Chef de projet Smart Territoire pour le 41	Technique	А	Directeur territorial	Mise à disposition gratuite par le CD41

Par délibération en date du 7 février 2019, le Conseil syndical a approuvé le principe d'accueil d'étudiant dans le cadre d'un stage.

Pour information, de janvier à juin 2020, le SYndicat accueillera Aboubakar Diakhaby dans le cadre de son master Big Data et management analytics.

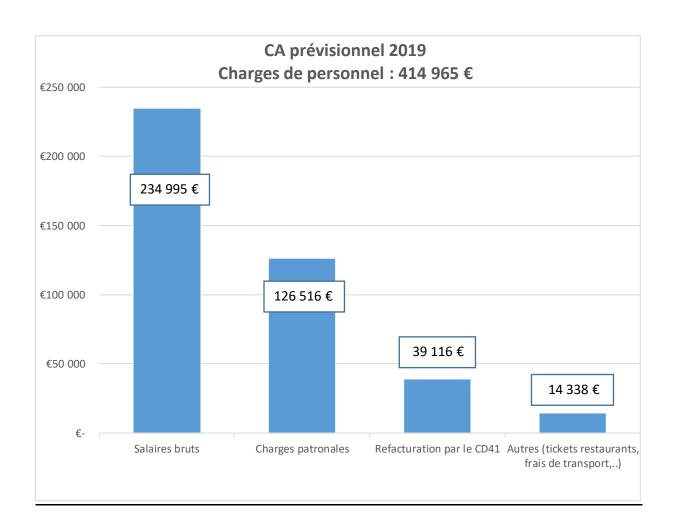




## II - La rémunération

Lors du Conseil syndical de 4 juin 2019, les élus ont approuvé :

- L'augmentation de la participation employeur concernant les titres restaurants et l'augmentation de sa valeur faciale. Ainsi, pour une journée de présence, l'agent reçoit un titre restaurant d'une valeur de 7,50 €. Le montant de la participation du SMO s'élève à 4,50 €. Le reste à charge pour l'agent est de 3,00 €.
- Le versement d'une participation à hauteur de 25 €/mois pour chaque agent communiquant une attestation de sa mutuelle certifiant l'adhésion de l'agent à une mutuelle labellisée.
- L'évolution du régime indemnitaire afin de répondre aux attentes ministérielles (avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 25 avril 2019).
- L'évolution du règlement du temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 conformément aux préconisations de la circulaire du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique (avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 25 avril 2019).



### En 2019, l'équipe du SMO a connu 5 arrivées :

- Janvier 2019 : Frédéric Le Benoist sur le poste de chargé d'affaires FttH Indre-et Loire (technicien)
- Mars 2019 : Pauline Breteau sur le poste de gestionnaire finances et commandes publics (rédacteur)
- Avril 2019 : Élodie Martin sur le poste de gestionnaire RH et administration générale (rédacteur principal de 2ème classe)
- Novembre 2019 : Maxime Lefrancois sur le poste de chargé d'affaires infrastructures (technicien)
- Novembre 2019 : Aurélie Boissier dans le cadre d'une mise à disposition par le CD41 sur le poste de chef de projet Smart Territoire pour le 41 (directeur territorial)

### Au cours de l'année 2019, le SMO a accueilli 2 stagiaires :

- Simon Guérin du 18 mars 2019 au 5 juillet 2019 dans le cadre d'une licence professionnelle Métiers du Numérique parcours UX2i.
- Marie-Charlotte Allanic du 6 mai 2019 au 14 juin 2019 dans le cadre d'un BTS Tourisme 1<sup>ère</sup> année

